ASSEMBLÉE NATIONALE

Bibliographie

Québec

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Division de la référence parlementaire

92-01834/

GESTION DES DÉCHETS DOMESTIQUES

No 36

Avril 1990

Bibliographie sélective et annotée

Par

Nicole Dufresne
Bibliothécaire

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale du Québec
2e trimestre - Avril 1990

SOMMAIRE

I - BIGLIOGRAPHIES. 1

II - ÉTUDES GÉNÉRALES. 1

III - QUÉBEC. 4

IV - CANADA. 23

V - ALBERTA 25

VI - COLOMBIE-BRITANNIQUE. 26

VII - NOUVEAU-BRUNSWICK 27

VIII - ONTARIO 29

IX - BELGIQUE. 30

X - ÉTATS-UNIS. 31

XI - FRANCE. 34

I - BIBLIOGRAPHIES

1. FREE, Brian. **Bibliography of Recycling.** Environment Council of Alberta, 1986. 56p. Microlog 86-02035.

   Cette bibliographie contient trois sections: le recyclage, la transformation des déchets en énergie et la gestion des déchets solides. Les documents présentés concernent l'Alberta, les autres provinces canadiennes et les États-Unis.

2. SHREVE, Betsy. **Recycling as a municipal solid waste management strategy: a bibliography on key issues for local community planning.** Chicago, Illinois Council of Planning Librarians. (CPL Bibliography no 114), 1983. 8p. 016.3 C855c 114.

   Cette bibliographie présente des documents américains sur la gestion des déchets solides, la transformation des déchets en combustible pour le chauffage et des expériences locales de recyclage.

II - ÉTUDES GÉNÉRALES

3. Conférence internationale des communes (1981 Rome). Journée technico-scientifique. **Collecte, traitement et valorisation des déchets solides urbains.** Milano: International solid wastes and public cleansing Association, 1981. 392p. QEN TD785.C748 1981.

   Trois thèmes ont été abordés lors de cette journée technico-scientifique: Problèmes de collecte et de transport des résidus urbains, Impact du traitement et de l'élimination des résidus urbains et des boues d'épuration, Récupération des résidus urbains, Liste partielle des conférences présentées lors de cette journée: "Développements et perfectionnements de la collecte des ordures ménagères à Paris"; "Solid waste transfer by rail and river in the Netherlands"; Les décharges contrôlées de résidus urbains et la pollution des eaux"; "Possibilities and limitations of disposal of sewage sludge in agriculture"; "Recovery and utilization of biogas at the mountain view landfill"; "Recovery and utilization of thermal energy from incineration"; "Salvaging row and other material in recycling

systems"; "The separation of paper from plastic using revolving screens experiments and calculation methods"."

4. BRUN, M.J. et F. Appert. **Les déchets, source d'énergie**. Volume 1: Déchets végétaux et animaux; Volume 2: Déchets industriels et urbains. Paris: Éditions européennes thermiques et industrie, 1981 pour le volume 1, 1982 pour le volume 2. 228p. 346p. QER-EN 796.2 D293 1981 Vol. 1 et Vol. 2.

   Pour chacun des deux volumes, les auteurs abordent successivement: "les principaux types de déchets avec leurs caractéristiques et les quantités disponibles, les principales filières de production d'énergie à partir de ces déchets: matériels utilisés, conditions de mise en oeuvre, efficacité, les critères de choix permettant de déterminer la rentabilité d'une valorisation énergétique des déchets et le choix d'une filière, la politique suivie par le gouvernement en ce qui concerne ces déchets, en insistant sur les procédures d'aide au financement des installations, la présentation des différents constructeurs, bureaux d'études ou instituts de recherche, avec pour chacun d'eux une fiche technique décrivant le matériel commercialisé ou les recherches poursuivies et les principales réalisations."

5. HANNEQUART, Jean-Paul. **La politique de gestion des déchets**. Berlin: E. Schmidt, C1983, 1 vol. 300p. QEN TD789.C734 H243.

   "S'il est vrai que l'absence relative d'une valeur économique conduit à la production d'un déchet et à un "abandon" souvent dangereux pour la santé publique sinon pour l'environnement, il est tout aussi vrai qu'une reprise en charge de ce déchet par les pouvoirs publics devrait toujours se traduire par une revalorisation. Par revalorisation, il faut entendre indépendemment d'un gain économique potentiel: réemploi, réutilisation ou recyclage. Le caractère limité des ressources naturelles disponibles dans chaque pays justifie pareilles activités, surtout si l'on tient compte des générations futures. Ceci dit, c'est aussi à la source même des déchets qu'il faut agir prioritairement

afin de réduire au maximum leur production, car cette production signifie fatalement un certain gaspillage de matières premières vierges et d'énergie."

6. **Les instruments économiques dans la gestion des déchets solides.** Organisation de coopération et de développement économiques. Paris: OCDE, 1981. 214p. 658.567 I59 1981.

"Le recours aux instruments d'incitation économique dans la gestion des déchets solides s'est développé de manière significative au cours des dernières années, et suscite actuellement un intérêt considérable. De nombreux instruments économiques peuvent ainsi être utilisés, soit individuellement, soit de manière combinée; ce sont: les redevances pour services rendus, les redevances sur produits, les systèmes de dépôt/consignation, les aides financières. Le rapport analyse l'expérience acquise par les pays membres dans l'utilisation de ces instruments et interventions pour la gestion des déchets solides."

7. SOUTIF, Maurice. **"Planète des déchets."** Géo, no 96, février 1987, pp. 12-40.

"Bon an, mal an, 16 millions de tonnes d'ordures ménagères s'accumulent en France, dont les trois quarts dans les décharges publiques. Chaque année, les Français rempliraient à eux tous une poubelle trois fois plus haute et plus large que la tour Eiffel. Sans compter leurs 150 millions de tonnes de déchets industriels et presque trois fois plus de déchets agricoles. Il faudrait une train de 28 millions de wagons pour évacuer les 2 milliards de tonnes d'ordures de l'Europe. Et cinq à dix fois plus pour celles des États-Unis, de l'Union soviétique et du Japon réunis! Sur toute la planète, la limite, c'est l'espace. Et l'engorgement menace."

8. TURNER, R.K. **Déchets ménagers: collecte sélective et recyclage.** Paris: OCDE, 1983. 144p. 363.728 T951 1983.

"Fondé sur l'analyse de quelque 25 programmes spécifiques de collecte sélective dans une quinzaine de pays de l'OCDE, le présent rapport évalue les raisons du succès ou de l'échec de ces programmes. Il vise à

fournir aux décideurs dans le domaine de la gestion des déchets certaines orientations générales sur la manière d'établir des systèmes de collecte sélective et de recyclage qui soient à la fois viables et durables."

III - QUÉBEC

9. BEAULÉ, Michel. **"La récupération et le recyclage: c'est aussi l'affaire des municipalités."** Municipalité, avril-mai 1982, pp. 31-34.

"Une des premières tâches à accomplir consiste à poursuivre les expériences en cours dans le domaine de la récupération. Une autre tâche à laquelle on peut se livrer à court terme est l'adaptation du cadre juridique, de manière à légaliser les activités des récupérateurs. Les modifications plus substantielles, telles que la standardisation des contenants ou la récupération obligatoire, pourraient venir plus tard si elles se révèlent nécessaires."

10. BEAULIEU, Nicole. **"Des millions dans les poubelles."** L'Actualité, 10, no 9, septembre 1985, pp. 78-86.

"La récupération du papier et du verre représente à elle seule un chiffre d'affaires annuel de 35 millions. On pourrait faire beaucoup mieux. Le taux de récupération reste plus faible - 10% du verre et 26% du papier - que dans la plupart des pays industrialisés. Objectif? Traiter 40% du papier et 60% du verre."

11. BERTRAND, Louise-Julie. **"Mode d'emploi pour le recyclage."** Franc-nord, hors série no 3, 1989, pp. 22-25.

"(...) Plus de 40% du contenu de nos sacs verts est recyclable. Le principe est bien simple: déchets de papier, de carton, de verre, de métal et de plastique peuvent être réutilisés comme matériaux de base pour la fabrication de nouveaux objets. Il suffit de séparer les déchets recyclables des autres plutôt que de tout mettre à la poubelle."

12. BILLY, Pierre de. **"La longue marche vers le recyclage."** Forêt Conservation, 52, no 3, juin 1985, pp. 12-13, 21-22.

"Le temps où les récupérateurs et les recycleurs passaient pour des "écolos rigolos" semble bel et bien révolu. L'heure est venue d'entrer de plain-pied dans l'ère de la société de conservation... malgré les frictions qui opposent déjà récupérateurs et groupes communautaires."

13. BLAIS, Jean. **"Pour une gestion intégré des déchets."** Municipalité, juin 1988, pp. 17-19.

"Le ministère de l'Environnement propose d'établir une politique de gestion intégrée des déchets dont les effets seraient de réduire la quantité de déchets à enfouir et de minimiser les conséquences négatives sur l'environnement. Une gestion intégrée compte donc sur d'autes moyens que le traditionnel enlèvement des déchets en vrac et leur enfouissement sans traitement. Ces moyens pourraient être: la réduction des emballages, le réemploi des contenants, la valorisation et la récupération des matières recyclables."

14. BLAIS, Jean et Danièle Audet. **"Récupération et recyclage; dossier."** Municipalité, juin 1984, pp. 2-14.

Ce dossier contient quatre articles: "La collecte sélective et les municipalités", "Portrait de l'industrie de la récupération et du recyclage", "Des avantages écologiques et économiques", "La conférence sur la récupération et le recyclage: une rencontre historique".

15. BOUCHER, Gilles. **"Une solution innovatrice."** La Revue municipale, 65, no 3, mars 1987, pp. 10-12.

"L'élimination des déchets et des boues de fosses septiques pose un sérieux casse-tête aux municipalités. La ville d'Amos en Abitibi est actuellement au centre d'une expérience qui, si elle s'avère positive, constituera une solution économique et écologique à cet épineux problème. D'ici quelques semaines, la firme Contrex mettra en opération le premier prototype d'un

Centre intégré de traitement et de recyclage des ordures ménagères (C.I.T.R.O.M.)."

16. BOUTARD, Armel. "**Le compostage des déchets organiques urbains: une solution commune aux problèmes de la gestion des déchets urbains, de la dégradation des sols agricoles et de la pollution diffuse des eaux.**" Sciences et techniques de l'eau, 20, no 4, novembre 1987, pp. 325-331.

"Le problème de la pollution diffuse des cours d'eau est en partie lié au problème de la dégradation des sols. L'une des causes de celle-ci est l'appauvrissement des sols en matière organique. Or, différentes formes de biomasse pourraient être utilisées pour remédier à cette carence. Entre autres, le compostage des déchets organiques urbains, que l'on peut enrichir de différents additifs, peut être une source importante de fumure organique pour les sols agricoles. La rentabilité d'une usine de compostage est liée à des valeurs économiques contraignantes. Mais, dans une approche environnementale holistique, qui permettrait de comptabiliser comme un coût social la conservation du milieu naturel, il nous semble que le compostage pourrait être appliqué à toutes les formes de déchets urbains putrescibles."

17. CHAMARD, Jean-Louis. "**La collecte sélective à LaSalle: un exemple à suivre.**" Municipalité, octobre 1988, pp. 14-15.

"Toujours à la recherche de solutions originales pour résoudre au moins une partie de son problème d'élimination de déchets, la ville de LaSalle est la première municipalité de la région métropolitaine de Montréal à s'engager véritablement dans un projet de collecte sélective. Le conseil municipal de cette municipalité fortement urbanisée a eu l'audace de modifier les règlements municipaux pour favoriser le tri à la source, de s'engager financièrement pour permettre la collecte sélective et de s'assurer que les efforts requis sont fournis par tous les participants."

18. CHAMARD, Jean-Louis. **La collecte sélective: perspectives et modalités.** Québec: Direction de la gestion des déchets et de la restauration du milieu terrestre,

1981. VI, 100p. (Données pour une politique de conservation et de recyclage 1). E5 G48 C43.

"L'analyse des différentes possibilités de la collecte sélective fait ressortir qu'il n'existe pas de solution unique et universelle, mais plusieurs méthodes dépendant des caractéristiques propres au milieu visé."

19. CHAMARD, Jean-Louis. **L'espace économiquement viable en fonction des coûts de transport des ressources secondaires**. Québec: Ministère de l'Environnement. Direction de la récupération et du recyclage, 1985. 7p. Cartes. E5 R44 C424 1985.

"(...) Le développement de la collecte sélective repose aussi, en partie, sur l'évolution des marchés des ressources secondaires. Il est important de situer ces marchés et de mesurer leurs zones d'influence afin de connaître l'espace viable pour chacune des ressources secondaires susceptibles d'être récupérées par un système de collecte sélective."

20. CHAMARD, Jean-Louis. **État du développement de la collecte sélective au Québec**. Ministère de l'Environnement du Québec. Direction de la récupération et du recyclage, 1986. 21p. Annexes non paginées. E5 R44 C428 1986.

"Ce document permet de connaître les municipalités où un système de collecte sélective est instauré, d'analyser les données recueillies afin de tenter d'en dégager les éléments majeurs et si possible, d'orienter le développement de la collecte sélective que le ministère de l'Environnement a déposé au Comité permanent sur le développement de la récupération et du recyclage."

21. CHAMARD, Jean-Louis. **Évaluation des capacités de traitement des utilisateurs de ressources secondaires**. Québec: Ministère de l'Environnement. Direction de la récupération et du recyclage, 1985. 19p. E5 R44 C423 1985.

"Cette évaluation des capacités de traitement est basée sur un inventaire effectué par le ministère de l'Environnement du Québec au cours de l'été 1984. Les industries utilisatrices ont été invitées à faire part

au ministère des quantités de ressources secondaires utilisées et des capacités maximales d'utilisation. Cet inventaire permet aussi d'évaluer l'offre et la demande potentielles dans le cadre du développement de la collecte sélective."

22. CHAMARD, Jean-Louis. **Évaluation et analyse des coûts d'un système de collecte sélective pour une municipalité type**. Québec: Ministère de l'Environnement. Direction de la récupération et du recyclage, 1985. 45, 1p. E5 R44 C421 1985.

"L'analyse de l'implantation d'un système de collecte sélective des ressources secondaires pour une municipalité type de 20 000 habitants permet de constater les avantages économiques que peut engendrer cette nouvelle activité au niveau de la gestion traditionnelle des déchets ménagers. La gestion intégrée des déchets ménagers, incluant le système de collecte sélective coûte, en général, moins chère que la gestion traditionnelle des déchets."

23. CHAMARD, Jean-Louis. **Guide d'implantation de la collecte sélective**. Québec: Ministère de l'Environnement. Direction de la récupération et du recyclage, 1986. 144p. E5 R44 C426 1986.

"Ce guide d'implantation de la collecte sélective est composé essentiellement de deux parties: la première présente la problématique de la récupération des matières secondaires issues des déchets domestiques et les solutions possibles; la seconde fournit des informations utiles aux élus et aux gestionnaires soucieux d'organiser un programme de collecte sélective dans leur milieu."

24. CHAMARD, Jean-Louis. **Identification du potentiel de ressources secondaires récupérables**. Ministère de l'Environnement du Québec, 1985. 5p. Annexes non paginées. E5 R44 C429 1985.

"La compilation est présentée par municipalité régionale de comté, par région administrative et pour l'ensemble de la province à l'exclusion de la région administrative du Nouveau-Québec. Le tableau 1 présente les caractéristiques de chacune des régions administra-

tives au point de vue géographique et démographique. Le tableau 2 présente le potentiel maximum de ressources secondaires récupérables par région administrative. L'annexe 2 expose en détail ce potentiel maximum au niveau de chacune des municipalités régionales de comtés."

25. CHAMARD, Jean-Louis. **Plan de développement de la collecte sélective**. Québec: Ministère de l'Environnement, 1986. E5 R44 C427 1986.

Sont regroupées sous ce titre, les études suivantes déjà publiées séparément: Études sur les coûts et les modalités de la gestion des déchets au Québec. Les systèmes de collecte sélective: analyse et études de cas. Évaluation et analyse des coûts d'un système de collecte sélective pour une municipalité type. Identification du potentiel de ressources secondaires récupérables. Évaluation des capacités de traitement des utilisateurs de ressources secondaires. L'espace économiquement viable en fonction des coûts de transport de ressources secondaires. Proposition de zones prioritaires et stratégies d'implantation de la collecte sélective.

26. CHAMARD, Jean-Louis. **Propositions de zones prioritaires et stratégies d'implantation de la collecte sélective**. Québec: Ministère de l'Environnement. Direction de la récupération et du recyclage, 1985. 10p.

"La proposition des zones prioritaires repose sur des critères économiques, démographiques, sociologiques et géographiques. C'est ainsi que dans les rapports précédents, on a identifié les composantes nécessaires à la définition des zones prioritaires et que celles-ci sont définies en fonction de ces paramètres, afin d'harmoniser le développement de la collecte sélective avec celui du marché des ressources secondaires."

27. CHAMARD, Jean-Louis. **"Recycler, c'est économiser: dossier."** Municipalité, mai 1986, pp. 2-14.

"Pour l'ensemble du Québec, les municipalités dépensent 135 millions $ par année pour éliminer 2.7 millions de tonnes de déchets. L'ensemble des commerces québécois doit en éliminer autant à un coût comparable. La pré-

sente édition de Municipalité propose une démarche visant à inciter les municipalités qui ne pratiquent pas le recyclage - et c'est la majorité - à étudier les possibilités d'instaurer sur leur territoire la collecte sélective des ordures domestiques. (...) La pièce maîtresse de ce dossier, c'est l'analyse financière de la collecte sélective que signe Jean-Louis Chamard, et où il s'attarde aux impacts des différentes méthodes de gestion des déchets municipaux. On y apprend, entre autres, que la musique du tiroir-caisse est en parfaite harmonie avec les appels de nos doux rêveurs d'hier et d'aujourd'hui."

28. CHAMARD, Jean-Louis. **Les systèmes de collecte sélective: analyses et études de cas**. Québec: Ministère de l'Environnement, Direction de la récupération et du recyclage, 1984. 58p. Annexes. E5 R44 C42 1984.

"Les notions de rendement réel, total et effectif se révèlent des plus utiles pour mesurer l'impact qu'a le système de collecte sélective sur l'économie, la collectivité ou l'environnement d'une région. Le rendement effectif est particulièrement intéressant puisqu'il mesure la quantité et la qualité de la récupération d'une ressource secondaire par une population. On y constate aussi l'influence des campagnes de sensibilisation et d'information."

29. **Collecte Sélective Québec**. Décembre 1989. 12p. B1989 151.

Document d'information sur Collecte Sélective Québec, fonds "créé à l'initiative de l'industrie et du ministère de l'Environnement du Québec et a pour mandat, au cours des sept prochaines années, de recueillir près de 100 millions de dollars, sous forme de contributions volontaires des entreprises qui fabriquent, distribuent ou vendent des produits de courte vie."

30. Les conférences socio-économiques du Québec. **La récupération et le recyclage du papier et du verre: état de la situation**. 1983. 115p. A11 C65 C65/52.

Document de travail déposé par le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques à la Conférence sectorielle sur la récupération et le recyclage du papier

et du verre tenue à Montréal les 7, 8 et 9 février 1984.

31. Les conférences socio-économiques du Québec. **La récupération et le recyclage du papier et du verre: rapport**. 1984. 212p. A11 C65 C65/52a.

Transcription des délibérations du Sommet sur la récupération et le recyclage du papier et du verre tenu les 28, 29 février et le 1er mars 1984.

32. Conseil consultatif de l'environnement du Québec. **Aperçu sur le recyclage du papier au Québec**. 1977. 76p. E5 E51 A64.

"Dans le premier chapitre, l'importance du recyclage est située dans le processus de l'exploitation des ressources. (...) Le second chapitre fait état des avantages de recycler le papier. (...) Les désavantages ou les entraves au recyclage du papier sont multiples. Le chapitre 3 leur est consacré. (...) Le chapitre 4 fait état de la situation du recyclage au Canada alors que le chapitre 5 décrit la situation québécoise. Le chapitre 6 décrit la situation du recyclage au gouvernement du Québec alors que le chapitre 7 fait état des recommandations du Conseil consultatif sur l'environnement."

33. Conseil consultatif de l'environnement. **Avis complémentaire sur le recyclage du papier au Québec**. Québec, 1978. 4p. E5 E51 A89.

Ce document complète l'avis du Conseil consultatif de l'environnement de septembre 1977 intitulé Aperçu sur le recyclage du papier au Québec.

34. Conseil consultatif de l'environnement. **Proposition d'une politique générale sur la récupération et le recyclage des déchets au Québec**. Québec, 1981. 76p. E5 E51 P76.

"Une politique générale quant à la récupération et au recyclage des déchets constitue un volet essentiel de la sauvegarde de l'environnement et de la gestion rationnelle des ressources. (...) Selon le Conseil, les

déchets domestiques et industriels sont les secteurs les plus appropriés pour engager l'action."

35. CROOK, Harold. La bataille des ordures. Montréal: Boréal Express, 1984. 302p. 338.7628440971 C948 1984.

"La première partie traite de l'état de l'industrie avant que les conglomérats n'entrent en scène et des débats concernant le contrôle privé versus le contrôle public de la gestion des déchets, des pratiques monopolistiques dans l'industrie des ordures, et de l'impact des ordures sur l'environnement. La deuxième partie dresse un portrait des quatre conglomérats et d'une autre institution clé dans l'industrie, la fraternité internationale des teamsters. La troisième partie retrace l'évolution de l'industrie dans trois villes canadiennes: Winnipeg, Toronto et Montréal."

36. D'AMOURS, Martine. "La forêt dans votre poubelle." Vie ouvrière, no 211, août 1988, pp. 15-22.

"Il ne faudrait pas croire, qu'à elle seule, la récupération des déchets domestiques résout tous les problèmes. D'abord, parce que les déchets domestiques comptent pour environ 3% de tous les déchets, à côté des déchets industriels, miniers, agricoles, déchets toxiques, boues usées, etc. Ensuite, parce que la récupération et le recyclage auront un impact significatif en tant qu'étape d'un processus plus large qui inclut la réduction du volume des déchets (notamment réduction des emballages et production d'emballages "recyclables"), le réemploi, entre autres des bocaux, contenants, etc., et la valorisation des déchets, notamment par la production de compost et autres dérivés."

37. DAVIES, Richard. "Energy from waste." Geos, vol. 15 (3). Summer 1986, pp. 15-18.

"Pour les municipalités, la technique d'incinération des déchets qui permet la récupération de l'énergie est devenue très importante; en effet, elle ne représente pas seulement une source d'énergie mais elle permet aussi d'éviter les coûts de plus en plus élevés que représente l'enfouissement avec les risques de pollution de l'environnement. Les villes de Québec, Montréal, Charlottetown et Hamilton ont recours à des mé-

thodes modernes d'incinération pour disposer de leurs déchets solides. L'incinération produit de la vapeur à l'aide de laquelle on chauffe les immeubles ou actionne les moteurs. Cette méthode comporte des avantages sociaux, environnementaux, de même qu'au plan de l'économie d'énergie. L'incinération des déchets domestiques entraîne cependant des investissements élevés avec des frais d'opération et d'entretien également coûteux, notamment en raison du carburant utilisé dont le traitement en usine est difficile."

38. Étude de marché pour les produits générés par le traitement des déchets municipaux. Par (MENVIQ... et al.). Québec: Ministère de l'Environnement, 1987. 1 volume en pagination multiple. E5 A1 E881/1987.

"(...) Le présent document synthétise l'information en ce qui a trait aux techniques de mise en valeur des déchets. Une évaluation de l'état actuel des techniques permet d'identifier qualitativement et quantitativement les produits qui peuvent potentiellement être offerts sur le marché. Il appert cependant qu'une étude de marché pour les produits générés par les techniques de valorisation des déchets est la prémice à toute décision reliée au choix d'une solution appropriée."

39. Étude de marché pour les produits générés par le traitement des déchets municipaux: sommaire. Québec: Ministère de l'Environnement, 1987. E5 A1 E881/1987. Sommaire.

"La première partie de l'étude permet de classer les techniques de traitement des déchets en trois catégories en fonction de leur degré de maturité et de fiabilité acquis au cours de leur fonctionnement." Les autres parties traitent de l'offre de produits, les marchés, les critères décisionnels.

40. FAUCHER, Yvan. **"Gérer les déchets: une affaire régionale."** La Revue municipale, 67, no 3, mars 1989, pp. 5-8.

"En 1980, douze municipalités se joignaient à Thedford Mines pour former une régie intermunicipale de gestion des déchets solides. La ville de Thedford Mines était nommée mandataire pour la construction, la gestion et l'opération du site d'enfouissement sanitaire. Une

étude coûts-bénéfices permettait d'identifier un vaste terrain à la fois proche de Thetford Mines et central par rapport au regroupement des utilisateurs."

41. **"Feu vert à la R et D sur la gazéification des déchets urbains."** La biomasse, une ressource à valoriser: bulletin du Centre québécois de valorisation de la biomasse, vol. 3, no 4, décembre 1989, pp. 1-2.

"L'application de la gazéification à la valorisation énergétique des déchets urbains a pour but d'obtenir des coûts d'investissement et d'opération inférieurs avec des performances environnementales supérieures. La technologie des lits fluidisés répond donc à des exigences actuelles en matière d'efficacité, de propreté et d'économie, et constitue de ce fait l'option d'avenir pour le traitement thermique des matières combustibles pauvres dont font partie les combustibles dérivés des déchets municipaux. Cette technologie viendra s'intégrer dans les opérations de tri, de récupération des matériaux ou de compostage et permettra de recevoir des matériaux tels les plastiques, papiers, cartons, matériaux synthétiques divers ainsi que des matières organiques."

42. GAGNON, Pierre. **Vers une société de conservation: perspectives dans le domaine des emballages**. Québec: Ministère de l'Environnement, 1981. QEN TD793.6136.

"Par exemple, la consommation d'aliments aux États-Unis a augmenté de 2.3% par habitant entre 1963 et 1971. Durant la même période, le tonnage des emballages dans le secteur de l'alimentation a augmenté de 33.3% par habitant et le nombre de ces emballages de 38.8%. On ne sera sans doute pas surpris d'apprendre que 90% de tous ces emballages se retrouvent sous forme de déchets moins d'un an après leur fabrication. Ce qui plus est, ils constituent la composante la plus importante de déchets solides (30 à 35% de la masse des déchets). C'est pourquoi on leur accorde depuis quelques années une grande attention non seulement à cause de l'énergie et des ressources ainsi perdues, mais aussi à cause des problèmes reliés à leur élimination."

43. **La gestion des déchets solides**. Groupe d'étude sur la gestion des déchets au Québec. Gouvernement du Québec.

Service de la protection de l'environnement, 1972. 257p. A36 P71 A29 G4.

Ce rapport présente la situation de la gestion des déchets au Québec, en 1972. Il décrit les diverses catégories de déchets ainsi que les solutions utilisées pour s'en débarasser. Il détermine le rôle et la responsabilité des divers intervenants: gouvernement provincial, municipalités, entreprise privée. Il propose ensuite des solutions techniques propres aux différentes catégories de déchets et présente le recyclage comme solution pour certaines catégories de déchets. Le rapport se termine pas une série de recommandations."

44. GIRONNAY, Sophie. "**Dossiers déchets: n'en jetez plus, la cour est pleine.** Châtelaine, vol. 31, no 3, mars 1990, pp. 41-42, 44, 46, 48.

"Elle tire à sa fin l'époque insouciante où l'on entassait tout pêle-mêle dans un sac vert pour l'oublier sur le trottoir et puis vite s'en laver les mains au sens propre, si j'ose dire, comme au sens figuré. Aussi le ministère de l'Environnement annonçait-il en septembre sa nouvelle "Politique de gestion intégrée des déchets solides". Après bien d'autres pays, le Québec entrait officiellement dans l'ère des 3 RVE: Réduction-Réemploi-Recyclage-Valorisation-Élimination."

45. Le Groupe-conseil Roche Ltée. **Quantité et composition des déchets municipaux au Québec.** Ministère de l'Environnement. Direction de la récupération et du recyclage, 1985. E5 R44 A31/G76 1985.

"Ce document est le résultat d'une étude menée dans le but, premièrement, de connaître les quantités et la composition des déchets municipaux québécois et, en second lieu, de développer un modèle prévisionnel permettant de faire des extrapolations ou des prévisions concernant la production et la composition des déchets. L'étude a été effectuée dans les municipalités suivantes: Sherbrooke, Cowansville, Lachute, Black-Lake, La Pocatière, Ville de Saint-Pascal, paroisse de Saint-Pascal, Saint-Pierre-de-Broughton. Des données statistiques récentes pour le territoire de la Communauté urbaine de Québec ont permis de comparer ce territoire aux municipalités étudiées."

46. HAMILTON, Janice. **"Péril en la poubelle."** Protégez-vous, 16, no 2, mai 1989, pp. 21-30.

"Selon des études menées aux États-Unis, les produits dangereux constituent moins de 1% des ordures ménagères. Le groupe Pollution Probe (de Toronto) maintient pour sa part que les ménages produisent en moyenne 40 litres de déchets toxiques par année. M. Isaacs signale que, maintenant que le contrôle plus strict des déversements force les industries à prendre soin de l'environnement, les ménages constituent le plus important groupe à jeter des déchets toxiques directement dans le réseau d'égoûts canadiens."

47. **Impact de la collecte sélective sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec.** Communauté urbaine de Québec. Service de promotion industrielle du Québec, 1985. 147 (15f) (reliure à spirale). QAM TD789 Q3 i34.

48. LEMIEUX, Raymond. **"Bacs et poubelles; rien ne se perd, tout se récupère."** Le Devoir économique, vol. 6, no 2, mars 1990, pp. 14-20.

"Chose certaine le monde des déchets vit un bouleversement sans précédent. De nombreuses villes du Québec revoient présentement leur plan de gestion des déchets. Il y a de quoi: 80% du contenu de notre sac vert serait théoriquement récupérable. Et puis, le monde de l'industrie s'est associé avec le MENVIQ pour créer, l'an dernier "Collecte Sélective Québec" dont le mandat est de recueillir, d'ici 1996, près de 100 millions de dollars qui serviront à aider les municipalités à implanter des collectes sélectives, première étape en vue d'instaurer un véritable système de récupération et de recyclage."

49. LIEBER, Kathe. **"Le recyclage, ça regarde tout le monde."** Protégez-vous, 16, no 9, décembre 1989, pp. 23-26.

"De tous les peuples de la terre, ce sont les Canadiens qui gaspillent le plus. Éxagéré! Pas du tout! Une étude menée récemment par Environnement Canada signale que chaque citoyen du Canada est à l'origine de 1,8 kg de déchets par jour. (...) Et non contents de générer une grande quantité de déchets, les Canadiens comptent

parmi ceux qui interviennent le moins pour remédier à la situation. Les Américains recyclent environ 15% de leurs déchets, les Japonais de 50 à 60%. Et les Canadiens? Exactement 2%... Ce gaspillage coûte cher: la gestion des déchets engloutit environ 1,5 milliard de dollars chaque année au pays."

50. OUELLETTE, Adrien. **"La gestion des déchets au Québec: dossier."** L'Ingénieur, 70, no 359, janvier 1984, pp. 3-27.

Dossier sur la gestion au Québec qui contient les articles suivants: Piette, Me Jean: "La législation québécoise sur la gestion des déchets"; Gosselin, Yvon: "L'environnement agricole: prolèmes et solutions"; Julien, André et Louis Arneau: "Les déchets industriels"; Le Roch, Jacques: "Les déchets urbains".

51. PEAK, Daniel. **"Le fonds de récupération Desjardins."** L'Action nationale, 75, no 2, octobre 1985, pp. 158, 187-192.

"La récupération des rebuts de toutes sortes est à l'état embryonnaire au Québec, mais présente un potentiel important, sur les plans tant écologique qu'économique: protection des ressources naturelles, création d'emploi et rentabilité. Desjardins s'est penché du côté de Cascades Inc., de Kingsey Falls pour apporter l'expertise dans la réalisation du projet de recyclage. Desjardins n'est pas l'entrepreneur de ce projet. Sa responsabilité consiste à financer et à inviter la population à s'associer activement à sa réalisation. Cela ne vient que renforcer les buts de la coopérative et son rôle dans l'amélioration du bien-être économique."

52. PLOURDE, Marc. **"Le coût peu élevé de l'enfouissement sanitaire freine le développement de nouvelles alternatives."** La Revue municipale, 66, no 4, avril 1988, pp. 5-7.

"La valorisation des déchets municipaux en est encore à ses balbutiements. Pourtant ce n'est pas faute de matières premières. En effet, les Québécois figurent au troisième rang parmi les plus importants producteurs de déchets per capita au monde, immédiatement après les

États-Unis et l'Australie. Une dizaine de projets sont actuellement en voie de réalisation. Néanmoins, la valorisation ouvre d'intéressantes possibilités d'avenir dans une politique de gestion intégrée des déchets."

53. PLOURDE, Marc. **"1989 une année décisive pour la région métropolitaine."** La Revue municipale, 67, no 3, mars 1989, pp. 9-12.

"(...) Tous les sites d'élimination qui ont fermé leurs portes dans la région de Montréal, depuis 1980, n'ont jamais été remplacés. Par conséquent, lorsque les sites de Kirkland et de Rivière-des-Prairies seront fermés, il est à prévoir que, conformément au règlement québécois sur les déchets solides, les 626 000 tonnes jusque-là éliminées par ces deux sites viendront s'ajouter au volume déjà absorbé par le Centre de tri de l'ancienne carrière Miron. Or, celui-ci sera fermé dès 1994."

54. PLOURDE, Marc. **"Un rapport favorise le compostage des déchets suivi d'un enfouissement."** La Revue municipale, 66, no 3, mars 1988, pp. 6-8.

"Les Carrières Miron et Meloche, principaux sites d'enfouissement sanitaire des municipalités de la région métropolitaine de Montréal seront remplis à pleine capacité au début des années 90. Face à cette échéance inévitable, la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'Île de Montréal rendait public une étude de la firme ECONOSULT sur les solutions possibles. (...) Les experts en ont identifié quatre: le compostage des déchets solides, l'incinération des déchets, le compostage de l'ensemble des déchets, l'enfouissement sanitaire. Ils recommandent le compostage suivi d'enfouissement."

55. **Pour une gestion intégrée des déchets.** Québec: Ministère de l'Environnement. Direction de la récupération et du recyclage, 1987. 8 vol. (Série: Récupération et recyclage). QAM TD789 Q3 P877.

56. QUÉBEC (Province). Ministère de l'Environnement. **Bilan de la collecte sélective ville de LaSalle**. Québec, 1988. 111p. E5 R44 B54 1988.

"(...) La ville de LaSalle s'est engagée dans la recherche de solutions originales pour résoudre au moins une partie de son problème d'élimination de déchets. Elle a donc entrepris l'implantation de la collecte sélective sur son territoire. (...) Ce bilan porte sur le contexte de la gestion des déchets, les opérations de la collecte sélective, sur l'information et la sensibilisation des citoyens, le suivi du programme, l'analyse des résultats de la collecte sélective, les problèmes rencontrés et les solutions apportées."

57. QUÉBEC (Province). Ministère de l'Environnement. **Étude sur les coûts et les modalités de la gestion des déchets au Québec**. Par Johanne Gélinas avec la collaboration de Jean-Louis Chamard. Québec, 1984. 64p. E5 R44 G44 1984.

"Comment se présente la situation de la gestion des déchets ménagers au Québec? Quelle est l'organisation des municipalités dans le domaine? Quelles sont leurs connaissances de l'exploitation d'un système de gestion? Quels en sont les coûts? Voilà autant de questions auxquelles on a tenté d'apporter certains éléments de réponses."

58. QUÉBEC (Province). Ministère de l'Environnement. **Politique intégrée de gestion des déchets solides**. Québec, 1989. 15p. E5 A1 P642/1989.

"(...) Le ministère de l'Environnement propose aux Québécois et aux Québécoises une nouvelle politique de gestion intégrée des déchets solides. Deux objectifs fondamentaux y sont liés. Il faut réduire au minimum les quantités de déchets à éliminer. En même temps, il faut s'assurer que les moyens d'élimination des déchets qui restent sont adéquats et sans danger pour l'environnement."

59. QUÉBEC (Province). Ministère de l'Industrie et du Commerce. Bureau de normalisation du Québec. **Devis normalisé; collectes des déchets solides; notes explica-**

tives. Québec, 1987. Pagination variable. I52 N6 D481/1987.

"L'objectif premier de la préparation de ces documents est de favoriser le développement harmonieux de la récupération à partir des déchets domestiques. La rationalisation des clauses de collecte des déchets, selon la formule traditionnelle, a été faite afin d'uniformiser les demandes des municipalités, tout en assurant un service adéquat."

60. QUÉBEC (Province). Services de protection de l'environnement. Direction de la gestion des déchets. **La récupération et le recyclage du papier au Québec**. 1979. 122p. E5 G48 T73/1978.

"Dans cette étude on se limite à la présentation de la situation actuelle du recyclage au Québec et d'un bilan prospectif. Après une série d'observations préliminaires orientées sur les différents types de papier, le prix du papier récupéré, le recyclage dans l'industrie des pâtes et papier, l'industrie de la récupération et certaines considérations d'ordre énergétique, écologique et économique, nous examinerons les possibilités de recyclage au Québec."

61. RATHE, William L. **"Toute la vérité sur vos poubelles."** L'Actualité, vol. 15, no 5, 1er avril 1990, pp. 62-64, 66-68.

"Avec un peu de recul, on constate que nos problèmes de déchets sont graves - ils le sont depuis plus d'un siècle - mais pas exceptionnels. Et il existe des façons sûres et efficaces de les régler. Notre plus grand défi est de reconnaître que, en matière de déchets, le gros bon sens n'a souvent aucun sens. L'homme a été confronté à sa première crise de déchets lorsqu'il est devenu sédentaire: quand il a décidé de sortir les poubelles au lieu de déménager. Les quatre façons d'éliminer les rebuts sont connues depuis des millénaires. On peut les jeter, les brûler, les transformer en quelque chose d'utile ou en réduire la quantité au départ."

62. **Le recyclage des fibres secondaires par l'industrie papetière au Québec**. Division des études industrielles.

Directeur du développement industriel. Ministère de l'énergie et des ressources. Québec, 1988. XXVII, 100p. E4 D52 R42 1988.

"La récupération et le recyclage sont deux activités complémentaires ayant pour but respectif de collecter et de réutiliser les déchets rejetés dans l'environnement. Les papiers et cartons qu'on y retrouve sont généralement désignés sous les appellations de "fibres secondaires" ou "fibres récupérés". Selon leur qualité, elles sont regroupées en plusieurs catégories."

63. Regroupement des récupérateurs à la source du Québec. **Traitons nos déchets**. Montréal, 1980. 96p. QBAG TP995 R343t.

"Dans les pages qui suivent, nous présenterons d'abord une étude de cas: celui de Récupération Bois-Francs. Ce cas illustre très bien notre propos. Amorcé à l'école dans une perspective de protection de l'environnement, il aboutit à une remise en question de la notion même de déchets ainsi que de leur fabrication. (...) En second lieu, nous présenterons le "Regroupement des Récupérateurs à la source du Québec". Le Regroupement est né d'un besoin de coordination et de développement des groupes de récupération à la source au Québec. Il répond aussi à un besoin de planification dans l'implantation du tri à la source."

64. REVERET, Jean-Pierre et Jean-François Léonard. "**La gestion des déchets domestiques.**" Interface, vol.11, no 1, janvier-février 1990, pp. 19-23.

"Cette recherche fut menée dans le cadre d'un protocole d'entente entre la ville de Montréal et l'UQUAM. Partant de la constatation que, tant à Montréal que dans la plupart des métropoles américaines, la gestion des déchets est dans une impasse autant technique que sociale, nous avons d'abord cherché à saisir un maximum de dimensions de ce problème afin d'identifier des solutions. Nous nous sommes ensuite intéressés en particulier aux dimensions pour lesquelles on a besoin de nouvelles données si l'on veut avancer des solutions réalistes. Par exemple, certains d'entre nous ont fait le point sur l'organisation administrative de la gestion des déchets domestiques dans les municipalités nord-américaines comparables à Montréal. D'autres ont

mis en place un protocole de tri et de classification des déchets. D'autres ont approfondi les dimensions techniques et environnementales des procédés de traitement."

65. ROCHE ASSOCIÉS. **Production de combustible à partir de déchets urbains**. Étude réalisée pour le compte de la Direction des énergies nouvelles. Ministère de l'Énergie et des ressources, 1979 (i.e.) 1980. X, 194 (26)p. (5)f. de planches (Collection Études et recherches). E4 A1 E88\05.

"Avec la montée croissante des coûts de l'énergie, il est devenu indispensable de sauvegarder les ressources actuelles de combustible fossile par le développement et la mise en marché de nouvelles formes d'énergie. La présente étude démontre clairement que les déchets solides domestiques constituent un potentiel énergétique économiquement exploitable et disponible pour les industries consommatrices de combustible fossile. Trois régions du Québec sont retenues dans cette étude: la région du Haut-Saguenay et les régions nord et sud de Montréal."

66. ROY, Maurice. **"Les bombes à retardement."** L'Actualité, vol. 15, no 6, 15 avril 1990, pp. 67-69.

"Le ministère québécois de l'Environnement tolère l'existence d'une soixantaine de dépotoirs illégaux dûment identifiés et recensés. Parce qu'il ne peut s'en passer: il faut bien mettre les déchets quelque part. Et le nombre réel est beaucoup plus élevé sans parler du déversement sauvage le long des routes et même sur les falaises du Saint-Laurent, entre Trois-Rivières et Donnacona notamment. À tout cela, il faut ajouter au moins 1500 dépotoirs municipaux fermés au cours des 20 dernières années, et qu'on a oubliés dans le décor. De véritables bombes à retardement dans certains cas."

67. ROY, Maurice. **"Le sac vert se dégonfle."** Revue Commerce, 91, no 5, mai 1989, pp. 100-105.

"Dans l'ensemble du Québec, seulement 8% des déchets sont recyclés. La progression reste cependant constante. Le sac vert se dégongle lentement. Jusqu'où

ira le mouvement et pourrait-il fonctionner sans subventions?"

IV - CANADA

68. BIRD AND HALE LTD., et autres. **Inventaire des déchets municipaux des collectivités canadiennes de plus de 100 000 habitants (1976-1977)**. Étude réalisée pour la Division de la gestion des déchets. Direction générale du contrôle des incidences gouvernementales. Service de la protection de l'environnement. Environnement Canada. Ottawa, 1979. VII, 41p. EN46-3/79-9.

"Un échantillonnage des déchets municipaux a été effectué à l'échelle nationale sur une période de douze mois au cours des années 1976 et 1977. Les échantillons ont été analysés d'après une liste détaillée des déchets mixtes et de leur composition chimique. L'analyse des données se trouve dans une série de tableaux de ce rapport."

69. GREEN, Barbara. "**Les déchets de demain.**" Le consommateur canadien, 18, no 2, avril 1988, pp. 31-37.

"Il y a pourtant plusieurs façons de pallier aux inconvénients des sites d'enfouissement et des incinérateurs. Le besoin serait moindre si nous gérions mieux nos déchets. Selon Colin Isaacs, "nous pourrions facilement réduire nos ordures de 25 pour cent". Les environnementalistes désignent ces façons comme les quatre "R": réduction, réutilisation, recyclage et récupération des ressources."

70. MIDDLETON ASSOCIATES. **Les économies nettes d'énergie provenant des méthodes de gestion des déchets solides**. Étude préparée pour le compte de la Direction générale de la conservation de l'environnement. Division de la gestion des déchets solides. Ottawa: Environnement Canada, 1982. 115p. QER-EN TJ/63.5.W35 E19 1982.

"Les économies nettes d'énergie que l'on peut récupérer en récupérant le papier de rebut au lieu de le brûler sont très sensibles à trois variables: le type de papier fabriqué à partir des fibres recyclées; la proportion du papier de rebut qu'il est possible de brûler à

des fins de récupération d'énergie et la proportion du bois économisé (grâce au recyclage du papier) qui peut servir de ressource énergétique."

71. SANDERSON, Éric. **Rôle du gouvernement fédéral dans la gestion des déchets solides**. Ottawa: Ministère des Pêches et de l'Environnement, 1972. 39p. QEN TD789.C212.S194.

"Pendant que les masses réelles d'ordures et de déchets augmentent rapidement, des normes plus exigeantes de lutte contre la pollution de l'eau et de l'air rendent de plus en plus coûteux les procédés efficaces d'élimination. Il n'est plus possible désormais d'agir comme on le faisait dans le passé, c'est-à-dire de se débarrasser de nos déchets, un point c'est tout. Une constatation s'impose chaque jour davantage: nous n'avons pas accordé suffisamment d'importance aux "déchets" et nous perdons ainsi à tout jamais des ressources indispensables au maintien d'un niveau de vie convenable. Il faut assumer la gestion de nos déchets, sans nous contenter de s'en débarrasser tout simplement."

72. **Solid waste management: some basic applications**. Seminar proceedings sponsored by Environment Canada and New Brunswick Department of Fisheries and Environment Held, May 15 and 16, 1975. Fredericton, New Brunswick, 1976. 134p. EN46-3/75-3.

"Le présent document est un compte rendu des présentations faites par trois orateurs ainsi que des questions et des réponses qui ont suivi chaque présentation lors d'un colloque intitulé "La gestion des déchets solides - Quelques applications de base" qui a eu lieu à l'Université du Nouveau-Brunswick, les 15 et 16 mai 1975. Les sujets suivants ont été traités par des représentants de la Direction des déchets solides et d'Environnement Canada:

1. Fermeture des dépotoirs - Transformation de l'emplacement.
2. Petites décharges sanitaires - Conception et fonctionnement.
3. Récupération des ressources.
4. Enlèvement et transport des rebus.
5. Études régionales sur la gestion des déchets solides.

6. Enlèvement, transport et élimination des rebuts à l'échelle régionale."

73. S.P.A.R. SYSTEMS. **Récupération des vieux journaux dans une agglomération urbaine**. Étude réalisée pour la Direction de la Gestion des déchets. Service de la protection de l'environnement. Environnement Canada. Ottawa, 1979. XI, 48p. EN46-4/79-6.

"La présente étude a pour but d'évaluer les méthodes de mise sur pied d'un programme de récupération des vieux journaux dans une agglomération urbaine de 8053 personnes. Elle évalue, étape par étape, tous les facteurs influant sur la réussite d'un tel programme, notamment les débouchés pour les vieux journaux, les outils de promotion, le matériel de collecte, le calendrier des collectes et les taux de récupération. Les résultats portent sur les aspects économiques des différents systèmes de récupération et sont suivis par des recommandations à l'intention d'autres localités souhaitant mettre sur pied un programme efficace de récupération des vieux journaux."

74. STRACHAN, Bruce. **"Anticipate and prevent for environmental sustainability."** Canadian Speeches, vol. 2 (8). Déc. 1988, pp. 22-26.

V - ALBERTA

75. ALBERTA. Environment Council of Alberta. **A social perspective of recycling in Alberta**. 1986. 21p. Microlog 86-02034 1 microfiche.

"Le recyclage ne peut se faire sans l'appui et la participation des citoyens. Le recyclage peut entraîner de nombreux avantages sociaux, économiques et environnementaux. Le recyclage contribue à réduire les coûts de gestion des déchets domestiques tout en économisant l'énergie et les ressources naturelles."

VI - COLOMBIE-BRITANNIQUE

76. COLOMBIE-BRITANNIQUE. Ministry of Environment. **The provincial role in municipal solid waste management: A discussion paper**. 1938. 37p. Microlog 88-05587 1 microfiche.

"Cette étude est basée sur une enquête effectuée dans les municipalités de la Colombie-Britannique pour connaître leurs méthodes de gestion et d'élimination des déchets. Elle contient aussi des recommandations du ministère de l'Environnement pour améliorer la gestion des déchets par les municipalités."

77. COLOMBIE-BRITANNIQUE. Ministry of Environment and Parks. **A review of municipal solid waste management programs in selected Canadian Provinces and U.S. States**. January 1988. 37p. Microlog 88-05568 1 microfiche.

Ce document présente le fonctionnement de la gestion des déchets dans quelques provinces canadiennes et dans quelques États américains: Alberta, Ontario, New Jersey, New York, Rhode Island, État de Washington, Oregon, Californie.

78. COLOMBIE-BRITANNIQUE. Municipal solid waste management task force. **A solid waste management strategy for British Columbia: Technical report and recommendations of the municipal solid waste management task force**. March 1989. XXVI, 157p. Microlog 89-05833 2 microfiches.

"Le mandat du groupe de travail était d'analyser le fonctionnement de la gestion des déchets dans les municipalités de Colombie-Britannique, de déterminer les possibilités de remplacer l'enfouissement des déchets par un ou d'autres procédés: recyclage, compostage, récupération d'énergie, d'analyser les pré-requis administratifs et budgétaires pour mettre les changements en application."

79. RABBITT, James T. **"Réflexions d'un député sur la gestion des déchets."** Revue parlementaire canadienne, vol. 12, no 4, hiver 1989-1990, pp. 11-15.

"L'année dernière, le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique a publié un document de synthèse intitulé "The Provincial role in municipal solid waste management". Il a créé un groupe de travail, présidé par l'auteur, pour entreprendre la réalisation d'un programme d'une durée de quatre mois et déposer un rapport. Dans le présent article, l'auteur reprend les principales conclusions du rapport et expose certaines questions auxquelles font face la Colombie-Britannique ainsi que les assemblées législatives d'autres provinces."

VII - NOUVEAU-BRUNSWICK

80. NOUVEAU-BRUNSWICK. Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement. **Gestion des déchets solides au Nouveau-Brunswick**. 1989. 14p. Microlog 89-06342 1 microfiche.

"Il revient à chaque région de choisir son propre système d'élimination des ordures. Les facteurs qui influent sur la décision du comté provisoire régional, lorsqu'il décide quel type de projet il faut proposer pour une étude d'impact sur l'environnement, sont nombreux. Comme nous l'avons déjà dit, le processus initial consistant à évaluer toutes les solutions sera un processus ouvert à tous et on s'efforcera de faire participer la population à ce débat."

81. NOUVEAU-BRUNSWICK. Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement. **Gestion des déchets solides au Nouveau-Brunswick: la collecte et le transport**. 1989. Non paginé. Microlog 80-06341 1 microfiche.

"Chaque commission (régionale) aura avant tout pour tâche de déterminer le système de collecte et de transport des déchets répondant le mieux aux besoins de la région. Au nombre des solutions que l'on pourra envisager, mentionnons notamment le ramassage à domicile, la mise en place de centres de collecte et la création des postes de transfert."

82. NOUVEAU-BRUNSWICK. Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement. **Gestion des déchets solides au**

Nouveau-Brunswick: l'enfouissement sanitaire. 1989. Non paginé. Microlog 89-06343 1 microfiche.

"L'enfouissement sanitaire est une méthode d'élimination des déchets totalement différente du dépotoir traditionnel. Les décharges contrôlées modernes répondent à des normes techniques strictes et incorporent d'importantes mesures de protection de l'environnement. Elles exigent également de gros investissements et sont exploitées par un personnel à temps plein."

83. NOUVEAU-BRUNSWICK. Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement. **Gestion des déchets solides au Nouveau-Brunswick: incinération**. 1989. Non paginé. Microlog 89-06344 1 microfiche.

"Selon la technique choisie, un incinérateur moderne peut permettre une diminution du volume des déchets allant jusqu'à 90% et une réduction de leur poids atteignant 75%. Pour être acceptable du point de vue environnemental, un tel système doit cependant faire plus que simplement transformer un problème de gestion des déchets solides en un problème de pollution atmosphérique."

84. NOUVEAU-BRUNSWICK. Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement. **Gestion des déchets solides au Nouveau-Brunswick: planification régionale**. 1989. Non paginé. Microlog 89-06346 1 microfiche.

"Il est évident que chacun d'entre nous produit des déchets solides. Il est également clair que nous devons accepter la responsabilité qu'entraîne la gestion adéquate des déchets, où que nous vivions. Ce principe de base est le fondement des modifications législatives qui ont permis d'appliquer le concept de la gestion régionale des déchets solides au Nouveau-Brunswick."

85. NOUVEAU-BRUNSWICK. Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement. **Gestion des déchets solides au Nouveau-Brunswick: recyclage**. 1989. Non paginé. Microlog 89-06345 1 microfiche.

"La mise en oeuvre d'un programme de recyclage est pertinente. Dans presque toutes les situations, cette mise en oeuvre entraînera un changement dans les métho-

des de collecte, d'entreposage et de manutention des déchets solides au sein de la région."

VIII - ONTARIO

86. CLARK, R.H. et J.H. Brown. **Municipal waste disposal: problem or opportunity**. A report to the Ontario Economic Council. Reprinted 11/72. 175p. Annexes. O T74 E20mv.

"Une des conclusions les plus importantes de cette étude est qu'il faut encourager les communautés locales à mettre en place un service régional de récupération et de recyclage de déchets. La mise en commun de plusieurs ressources locales favorise une diminution des coûts et un meilleur contrôle du processus."

87. ONTARIO. Ministry of the Environment. **Blueprint for waste management in ontario**. 1983. 71p. Microlog 83-3983 1 microfiche. Annexes. Microlog 83-3984-83-3994 11 microfiches.

"Ce document de travail est présenté dans le but d'engager le dialogue entre les divers intervenants concernés par la gestion des déchets en Ontario. Il présente un certain nombre d'options concernant la gestion des déchets à partir de leur formation jusqu'à leur élimination en passant par le recyclage." Le document de travail est suivi de onze annexes:

Annexe 1: Waste management consultation session.
Annexe 2: Waste reduction, reuse, recycling and recovery report.
Annexe 3: Perpetual care program report.
Annexe 4: Interim guideline for the interpretation.
Annexe 5: Legislative implications of the Blueprint for waste management.
Annexe 6: Proposed revisions to regulation 309.
Annexe 7: Proposed revisions to regulation 313.
Annexe 8: Proposed generator regulation.
Annexe 9: Terms of reference for a waste management master plan.
Annexe 10: Solid wast management cost accounting summary report.

Annexe 11: Proposed regulation under the Environmental Assesment Act regarding private waste disposal sites.

88. **A recycling strategy for Ontario: discussion paper**. Prepared by Resource Integration Systems Ltd., January 1989. 33p. Annexes. Microlog 89-02371 1 microfiche.

Ce rapport traite de la cueillette et du recyclage des déchets solides produits par les ménages, les institutions, les établissements commerciaux.

89. Solid waste interim steering committee. **Status report to member councils on the long-term plan for the management of solid waste in the greater Toronto area**. Toronto, August 1989. 27p. Microlog 89-06029 1 microfiche.

Rapport d'étape des dirigeants des municipalités régionales qui forment la grande région de Toronto concernant les six premiers mois d'un programme de collaboration pour la gestion des déchets solides.

90. Solid waste interim steering committee. **Request for expressions of interest for the development of a comprehensive long-term solid waste management system for the greater Toronto area**. October 1989. 72p. Microlog 89-06290 1 microfiche.

Formulaires et explications permettant à des particuliers ou à des organismes de soumettre un projet concernant la gestion des déchets dans la grande région de Toronto.

IX - BELGIQUE

91. CHAMARD, Jean-Louis. **La collecte sélective en Belgique**. Ministère de l'Environnement. Association des ingénieurs municipaux du Québec, 1982. 60p. QEN TD794.C442.

"La collecte sélective du papier et du verre même si financièrement parlant elle n'est pas rentable à court terme, demeure un moyen simple et relativement peu

coûteux d'allonger la durée de vie des lieux d'enfouissement. En effet, on récupère près de 30% du poids total des déchets et on réinjecte ainsi dans le système économique des matières secondaires qui autrement auraient été perdues. En Wallonie, les collectes sélectives remplacent habituellement une collecte traditionnelle des déchets."

92. Le tri des ordures ménagères. Bruxelles, Belgique. Service du premier Ministre. Programmation de la politique, 1980. 193p. (Rapport final scientifique. Programme national de recherche et de développement dans le domaine de l'économie des déchets et des matières premières secondaires 7). QEN TD789.B429 no 7.

"Dès qu'on envisage de recycler certains constituants de l'ordure, le tri s'impose. Le spécialiste en préparation des matières est bien armé pour résoudre ce problème grâce à l'expérience acquise dans son domaine riche en méthodes et en techniques de séparation largement éprouvées. Toutefois, l'ordure est une matière beaucoup plus hétérogène que les minerais et matières auxquels il est habituellement confronté. De nombreux appareils de préparation des matières trouvent leur place dans les "flow sheets" de tri du déchet ménager mais il est évident qu'il faut les adopter en fonction de la spécialité du problème posé."

X - ÉTATS-UNIS

93. BECK, Melinda. **"Buried Alive."** Newsweek, vol. 114, no 2, November 27, 1989, pp. 66-76.

"Le recyclage est de plus en plus populaire mais seulement 11% des déchets solides sont recyclés. Le volume des déchets augmente constamment, plus de 80% d'augmentation depuis les années 1960. Une augmentation supplémentaire de 20% est prévisible d'ici l'an 2000."

94. BROWN, J.S. **"Not in my backyard."** State Government News, vol. 33, no 1, January 1990, pp. 22-23, 32.

Présentation de mesures prises par plusieurs États américains pour empêcher l'entrée et l'enfouissement de déchets en provenance d'autres États.

95. COLE, Leslie. **Waste management in the States**. Lexington (Ky): The Council of State Governments. C1982 11, (12)p. (Council of State Governments; 706). B1982 001.

"Le but de ce document est de présenter sommairement les lois et les règlements des États-Unis et des États américains concernant la gestion des déchets. Cette étude est le résultat d'une compilation de rapports existants et d'une enquête effectuée par le Council of State Governments en septembre 1981."

96. Council of State Governments. **The States' role in solid waste management: a task force report**. Washington: Office of solid waste management programs, 1973. X, 58p. 363.70973 C855 1973.

"Les États doivent s'assurer que les gouvernements locaux, villes et comtés, offrent à leurs citoyens un service de gestion des déchets qui répond aux normes environnementales. Les États ne doivent pas avoir un simple rôle de surveillance; ils doivent apporter diverses formes d'aide aux gouvernement locaux: administrative, financière et technique."

97. COY, Honorable Jeffrey W. **"Waste disposal and the environment: State options for the 1990s."** States' Summet '87: issues and choices for the 1990s. The Council of State Governments, 1987., pp. 49-56. 973.927 S7971 1987.

"La gestion des déchets domestiques de même que celle des déchets dangereux devient de plus en plus un sujet de préoccupation pour les États et pour les municipalités. Leur intervention peut prendre la forme de réglementations pour diminuer l'emballage aussi bien que d'informations pour convaincre les citoyens de participer à la collecte sélective. La gestion des déchets domestiques nécessitera aussi la connaissance et l'utilisation de nouvelles approches administratives et techniques."

98. FINE, Susan. **"Composting nature's "garbage"."** Current Municipal Problems, vol. 16, no 2, 1989, pp. 167-170.

"Les résidus de gazon représentent 18 pour cent des déchets municipaux. Les feuilles représentent 6 pour

cent des déchets municipaux sur une base annuelle et jusqu'à 75 pour cent durant l'automne. Certaines municipalités américaines font la collecte sélective de ces déchets organiques, biodégradables qui sont transformés en compost."

99. HIRSCH, Sharon. **"Harnessing state buying power for recycled paper."** State Government News, vol. 33, no 1, January 1990, p.18.

Une loi fédérale américaine de juin 1988 impose à tout État, qui dépense plus de dix mille dollars de fonds fédéraux, d'acheter du papier qui contient le plus possible de fiches recyclées. L'article traite de la difficulté qu'éprouvent les États à se conformer à cette loi.

100. LANDERS, Robert K. **"America turns to recycling."** Editorial Research Reports, vol. 2 (19), November 17, 1989, pp. 650-663.

101. **The problem of waste disposal.** Edited by Robert Emmet Long, New York: H.W. Wilson Co., 1989. 213p. (The Reference Shelf; vol. 60, no 5). 363.728 P962 1989.

Ce recueil d'articles comprend quatre parties: Refuse and environment; Ocean waste disposal; Hazardous waste; Nuclear waste. La première partie contient cinq textes qui traitent des déchets domestiques: "Where will all the garbage go?"; "To burn or not to burn?"; "Garbage in, garbage out."; "Burning trash: how it could work."; "Recycling: coming of age."

102. SHERMAN, Stratford P. **"Trashing a 150 billion, business."** Fortune, vol. 120, no 5, August 28, 1989, pp.90-98.

Les objets en matière plastique sont de plus en plus nombreux. Le plastique n'est pas biodégradable et son enfouissement cause déjà des problèmes de trop grande utilisation des sites d'enfouissement.

103. **Solid waste management.** National Conference of State Legislatures, 1989. 41p.

"Ce document présente un bilan des problèmes causés par la gestion des déchets solides. Il présente la politique fédérale américaine de gestion des déchets et fait le point sur les programmes et les politiques des États américains dans ce domaine."

104. **The States' roles in solid waste management; a task force report.** Lexington, Kentucky: The Council of State Governments, 1973. 58p. 363.700973 C855 1973.

"Les États ont l'obligation de s'assurer que les municipalités possèdent un service de collecte des déchets efficace et respectueux de l'environnement. Les États ne doivent pas avoir seulement pour rôle de réglementer ce domaine, ils doivent aussi apporter aux municipalités différentes formes d'aide: administrative, organisationnelle, financière et technique."

105. UNITED-STATES. Congress. Office of Technology Assessment. **Facing America's trash: what next for municipal solid waste?** OTA-O-424. Washington, D.C.: U.S. Government Printing Office. October 1989. 359p. Annexes. CIS J952-45 1989 5 microfiches. Rapport intérimaire J952-29 1989 1 microfiche. Résumé du rapport J952-46 1989 1 microfiche.

"Ce rapport sur la gestion des déchets municipaux (déchets domestiques, industriels et hospitaliers) présente les options existantes en vue d'en arriver à une politique nationale en tenant compte de la nécessité de diminuer le nombre de déchets municipaux produits et d'élaborer une meilleure gestion de ceux qui sont produits. Le rapport fait aussi des recommandations concernant des problèmes actuels tels que le transport de déchets d'un État à l'autre et l'absence de directives fédérales pour les sites d'enfouissement et les incinérateurs."

XI - FRANCE

106. **Déchets: l'art d'accommoder les restes: catalogue d'exposition.** Paris: Centre Georges-Pompidou, Centre de création industrielle. C1984. 144p. QMUC 628.4407 4 D293.

107. FRANCE. Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets. **Collecte sélective du verre et des vieux papiers: région Poitou-Charentes**. Buxerolles. L'ANRED et la REGION, 1985. 23p. QEN TD794.5.C697 1985.

Compte rendu d'expériences de récupération de verre et du papier dans la région Poitou-Charentes.

108. FRANCE. Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets. **Les collectes sélectives: bilans et perspectives**. Angers: Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, 1982. 38 (11)p. QEN TD794.A617.

"La collecte sélective, pratiquement inconnue en France il y a dix ans, était à la fin de 1981 largement répandue pour la récupération du verre, dont le tonnage recyclé progresse à un rythme conforme aux objectifs fixés. La récupération du PVC par contre marque le pas à un niveau très modeste, de même que le réemploi des bouteilles en l'état. Quant aux papiers et cartons, leur collecte sélective n'est pratiquée à l'initiative des communes que dans un faible nombre de cas. La garantie d'un prix de reprise, l'action de prospection et la sensibilisation menée sur tout le territoire par les animateurs verriers, l'intervention dans certaines oeuvres philanthropiques (Ligue contre le cancer notamment) ont contribué au succès de la collecte du calcin."

109. FRANCE. Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets. **La récupération dans les résidus urbains: la collecte sélective du verre**. Angers: L'Agence, 1980. 45, (21)p. QEN TD794.A616.

"L'intérêt de la collecte sélective se situe à deux niveaux, celui de la collectivité locale et celui de la collectivité nationale. Pour la collectivité locale, l'opération peut entraîner des réductions de dépense d'élimination. Les matériaux récupérés n'ont plus à être traités ou mis en décharge. De plus, la vente de ces matériaux peut procurer des recettes à la collectivité. Pour la collectivité nationale, l'opération permet de préserver des ressources naturelles nationales ou de réduire l'importation de matières premières grevant la balance des paiements."

110. FRANCE. **Déchets: élimination et récupération des matériaux**. Paris: Journal officiel de la République française (19-)-V. Journal officiel de la République française (brochure); no 1416, février 1989. 196p. 340.0944 J86 1416.

Loi, décrets, arrêtés, avis et circulaires régissant la gestion des déchets ménagers et assimilés et des déchets industriels, en France. Décret relatif à l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets.

111. FRANCE. Direction de la prévention des pollutions. **La collecte des déchets des ménages**. Angers: A.N.R.E.D., 1982. 104p. (Cahiers techniques de la Direction de la prévention des pollutions no 10). QEN TD571.C132 no 10.

"Ce cahier technique, destiné aux collectivités locales, a pour objectif de les aider à mettre en place, améliorer ou compléter leur service de collecte des déchets des ménages. En effet, selon les termes de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, les communes ou leur regroupement ont la responsabilité de la collecte des déchets suivants: les ordures ménagères, les déchets volumineux ou encombrants, d'origine ménagère, les déchets d'origine commerciale ou artisanale, sous certaines conditions. Il appartient au maire de régler les modalités de présentation de ces déchets ainsi que les conditions de leur collecte. (...) Pour satisfaire dans de bonnes conditions techniques aux obligations qui leur incombent, les communes ont la possibilité de se regrouper. Ce regroupement peut revêtir la forme juridique d'un district ou d'un syndicat intercommunal."

112. FRANCE. Ministère de l'Environnement. Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets. **Le système de gestion du service d'élimination des déchets des ménages**. 1986. 75p. (Cahiers techniques de la Direction de la prévention des pollutions: no 19). QEN TD571.C132 no 19.

"Comment gérer au mieux le service de collecte et de traitement des déchets des ménages dont il a la charge, tel est le souci de l'élu, du comptable et du tech-

nicien au niveau communal et intercommunal. Pour l'aider dans sa tâche, ce Cahier technique de la Direction de la prévention des pollutions propose un système de gestion qu'il peut utiliser comme modèle s'il le désire, mais qui ne s'impose pas à lui. Il s'agit d'un guide pratique de gestion, destiné non pas à se substituer aux règles de la comptabilité communale, mais à les compléter de façon à permettre un suivi précis de l'activité d'élimination et à connaître le vrai coût du service d'élimination des déchets des ménages."

113. FRANCE. Ministre de l'intérieur et de la décentralisation. **Déchets des ménages**. 1982. 25p. 340.0944 J86 1507 1982.

Circulaires, contrats et autres documents administratifs régissant l'élimination des déchets des ménages.

114. FRANCE. Secrétariat d'État à l'environnement et à la qualité de vie. **La collecte sélective des ordures ménagères**. Angers: Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, 1984. 135p. (Cahiers techniques de la Direction de la prévention des pollutions: no 13).

"Ce Cahier technique se compose essentiellement de deux parties: la première présente brièvement l'ensemble des problèmes liés à la récupération des ordures ménagères par collecte séparée; la seconde partie, plus détaillée fournit des indications utiles aux élus et aux techniciens soucieux d'organiser une collecte sélective dans de bonnes conditions. On y trouve en effet une description des matériels utilisables, les adresses de constructeurs, de professionnels de la récupération, d'organismes pouvant fournir assistance et conseil. Les contraintes liées à l'utilisation dans l'industrie de matériaux récupérés y sont également décrits."

115. FRANCE. Service des problèmes de déchet. **Élimination des déchets des ménages**. Ministère de l'Environnement et du cadre de vie, 1979. 64p. (Cahiers techniques de la Direction de la prévention des pollutions: no 3. QEN TD571.C132 no 3.

"Ce guide est destiné aux élus, aux techniciens municipaux, aux services extérieurs de l'État, pour leur

apporter des conseils pratiques et les faire bénéficier de l'expérience la plus récente, non seulement d'un point de vue technique, mais aussi en ce qui concerne l'organisation des services et leur financement." Ce document traite de la collecte et du recyclage des déchets.

116. LEROY, Jean-Bernard. Les déchets et leur traitement: les déchets solides industriels et ménagers. Paris: PUF, 1981. 127p. (Que sais-je? 1946). 040 no 1946.

"Le traitement des déchets, tant industriels que ménagers, est maintenant une activité dont personne ne conteste la nécessité. Toutefois, devant l'importance des frais à engager et ses conséquences à l'échelon national, elle ne peut s'exercer que dans le cadre d'une réglementation devant joindre aux contraintes inhérentes à tout document de cette espèce une souplesse suffisante pour permettre aux industriels et aux éliminateurs de s'adapter à une situation qui restera fluctuante encore assez longtemps."

117. Les monstres et les déchetteries. Angers, France: ANRED, 1985. 79p. QEN TD794.M756.

"(...) L'élimination des déchets ménagers encombrants aussi appelés "monstres" constitue encore une préoccupation pour bon nombre de communes, voire de grandes villes. (...) Les collectivités locales sont donc tenues d'organiser un service de collecte des monstres (en porte à porte, par mise à disposition de conteneurs...) ou d'ouvrir un centre de réception pour ces déchets. On notera qu'un tel centre de réception, encore appelé déchetterie, est un moyen de lutte très efficace contre les dépôts sauvages dans la mesure où il est possible d'y accueillir en permanence les déchets ménagers ou assimilables sans obligation pour les particuliers d'attendre forcément le jour du ramassage spécifique."

118. PHILIBERT, Cédric. "Marseille, le long train de l'oubli." Géo, no 60, février 1984, pp. 8-24.

"Loin du nez, loin du coeur de la ville. Chaque matin, un train de cent wagons emporte les ordures de la ville de Marseille à 75 kilomètres, dans le Crau. Depuis

1912, la décharge d'Entressen n'a toujours pas reçu de statut légal définitif. Avec cette histoire marseillaise, voici posé le problème du traitement des ordures auquel se trouve confrontée notre société de consommation."

119. "Les résidus ménagers dans la cité: (dossier)." Aménagement et nature, no 93, printemps 1989, pp. 1-22.

120. Les Résidus urbains. Travaux de la Commission Résidus urbains et nettoiement de l'AGHTM. 2e édition. Paris: Technique et documentation. Lavoisier 1985. 2 vol. Volume 1: Collecte des résidus urbains. Nettoiement des voies publiques. Volume 2: Traitement et valorisation. QEN TD791.R429 1989.

"Comment collecter les résidus urbains solides? Comment les traiter au moindre coût pour les intéressés? Comment tenir les rues propres? Qu'est-ce que cela coûte? Telles sont les grandes questions qui se posent. Tous les déchets peuvent être gênants, nocifs ou dangereux pour la santé publique. La question n'est pas mince car le poids des ordures ménagères dépasse souvent, aujourd'hui, un kilogramme par habitant et par jour. Malgré les progrès réalisés dans la construction et le fonctionnement des véhicules automobiles, le problème de la collecte est peut-être plus complexe encore que celui du traitement et son coût s'alourdit d'autant plus que la densité des ordures ne cesse de diminuer en même temps que s'accroît la quantité de papiers et emballages divers."

LISTE DES TITRES PARUS

DANS LA SÉRIE "BIBLIOGRAPHIE"

No 1 Privatisation (octobre 1986) - 50p.
No 2 Déréglementation (décembre 1986) -121p.
No 3 Charte de la langue française: Loi 101 (janvier 1987) - 62p.
No 4 Les nouveaux libéralismes économiques (mars 1987) - 48p.
No 5 Politique de l'habitation (mai 1987) - 54p.
No 6 Réforme de la taxe foncière (avril 1987) - 10p.
No 7 Politique industrielle (mai 1987) - 28p.
No 8 Francophonie (mai 1987) - 78p.
No 9 Équité salariale (mai 1987) - 17p.
No 10 Réforme fiscale (juillet 1987) - 39p.
No 11 Politique de l'environnement (octobre 1987) - 41p.
No 12 Organisation policière (décembre 1987) - 26p.
No 13 Subventions agricoles, 1980-1987 (décembre 1987) - 23p.
No 14 Le Whip (février 1988) - 11p.
No 15 Discipline de parti (avril 1988) - 23p.
No 16 Clause nonobstant (juin 1988) - 16p.
No 17 Heures d'affaires dans les établissements commerciaux le dimanche (novembre 1988) - 8p.
No 18 Municipalités régionales de comté (décembre 1988) - 12p.
No 19 Relations entre le Québec et les États-Unis (décembre 1988) - 5p.
No 20 Privatisation des services de santé 1985-1988 (février 1989) - 13p.
No 21 L'accord du lac Meech, 2e édition (septembre 1989) - 23p.
No 22 Privatisation 1986-1988, 2e édition (décembre 1988) - 52p.
No 23 Charte de la langue française (Loi 101), 2e édition (septembre 1988) - 115p.
No 24 Charte de la langue française (Loi 101), mise-à-jour du no 23 (septembre 1988 - avril 1989) - 20p.
No 25 Avortement (prises de position et aspects juridiques) (mai 1989) - 43p.
No 26 Entreprises internationales, transnationales et multinationales (janvier 1988) - 64p.
No 27 Politiques d'immigration et d'accueil des réfugiés (juillet 1989) - 39p.
No 28 Adoption internationale 1980-1989 (août 1989) - 12p.
No 29 Référendums (1979-1989) (novembre 1989) - 50p.
No 30 Taxe sur les produits et services (Phase II du Livre blanc sur la réforme fiscale) (novembre 1989) - 31p.
No 31 Chartes, déclarations, recommandations et ententes concernant l'environnement (décembre 1989) - 17p.
No 32 L'État et les personnes âgées (décembre 1989) - 13p.
No 33 Édition du livre au Québec 1980-1990 (mise-à-jour du Biblio Éclair no 49 paru en décembre 1980: "L'industrie de l'édition au Québec"). (Janvier 1990) - 20p.
No 34 Ombudsman - Statut, rôle, pouvoirs, organisation (février 1990)- 48p.
No 35 Conflits d'intérêts 1988-1990 (avril 1990) - 46p.
No 36 Gestion des déchets domestiques (avril 1990) - 39p.